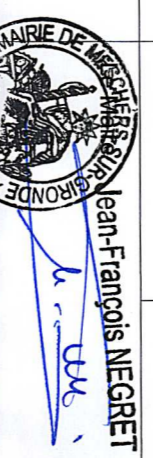


PROCEDURE	PRESCRIT	PROJET ARRÊTÉ	APPROUVÉ
POS (dernière production)			L 23/03/1984
ELABORATION PLU	L 21/01/2004	L 29/10/2012	L 2 0 30/07/2019

19 rue des Forges, LA ROCHE-BEAUCAMPELLE  
33100 MESSAC  
21 SEP 2019



**UA** Limite et classement des zones et secteurs de règlement

- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Emplacement réservé pour opération publique et numéro d'opération
- Bande de 100 m ou fille de la loi littoral

Limite des secteurs compris en zones submersibles, dont la constructibilité est soumise à prescriptions spéciales au titre de l'article R.123.11b du Code de l'Urbanisme (parties submersibles du côté des fleches)

Périmètre de servitude d'attente de projet (article L123.2a du CU)

Zones géographiques définies au regard de l'archéologie préventive :

- Zone géographique archéologique "A"
- Zone géographique archéologique "B"
- Zone géographique archéologique "C"

Zone de bruit des infrastructures de transport terrestre

Régime protégé au titre de l'article L.123.1.5-7 du Code de l'Urbanisme :

- Propriétés bâties de caractère et intérêt architectural
- Parks et grands jardins boisés
- Moulins
- Façade calcatoire topographique
- Pitons de la plage des Nomes
- Cônes de vue inconstructibles
- Secteurs de front littoral d'interdiction d'installations d'éoliennes

Pour les aires d'érosion du littoral et de feux de forêt, et la délimitation des niveaux d'étés, se reporter :  
- aux cartes cartographiques de la pièce n°10 du dossier de PLU  
- aux cartes des zones définies au règlement du PLU (articles 2 des zones, article 5 des Dispositions générales)

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire	superficie indicative
R1	Aménagements de proximité de la plage des Nomes : parkings, espaces verts, constructions illes ou tourisms et aux loisirs	Commune	2 370 m²
R2	Aménagement d'une voie entre la rue Albert Lupati et la zone AU du front Cogoullet	Commune	640 m²
R3	Eclusement et réaménagement de l'angle de la rue du 8 mai 1945 et de la route de Séamusac	Commune	110 m²
R4	Voie de liaison entre la rue des Lils et la route de l'aimon	Commune	500 m²
R5	Chemin piéton entre l'avenue du Port et la rue des Muriers	Commune	140 m²
R6	Aménagement du carrefour entre l'esplanade du Port et la rue des Muriers	Commune	300 m²
R7	Aménagement d'un giratoire au carrefour boulevard de la Falaise rue du Moulin	Commune	300 m²
R8	Création de parking en lien avec l'extension du complexe sportif	Commune	490 m²

